

Information gouvernementale

Le ministre prétend que le bill a fait de grands pas en donnant aux territoires la chance de participer au processus décisionnel. A l'appui de sa thèse, il cite le fait que le conseil sera composé de cinq membres dont deux seront nommés pour les deux territoires. Mais cela laisse encore la majorité de trois . . .

L'Orateur Suppléant (M^{me} Morin): A l'ordre. Je regrette d'interrompre le député mais, avant de passer à autre chose, je dois rappeler au député de Moose Jaw (M. Neil) que l'acceptabilité de son amendement est douteuse. Toutefois, une décision sera rendue plus tard.

LA MOTION D'AJOURNEMENT

[Traduction]

QUESTIONS À DÉBATTRE

L'Orateur suppléant (Mme Morin): A l'ordre. En conformité de l'article 40 du Règlement, je dois informer la Chambre des questions qui seront soulevées ce soir au moment de l'ajournement: le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles)—La sécurité sociale—La possibilité d'octroi de la pension de la veillesse à tous les sexagénaires; le député d'Edmonton-Strathcona (M. Roche)—L'avortement—L'accroissement du nombre d'opérations en Colombie-Britannique, en Ontario et en Alberta; le député des Territoires du Nord-Ouest (M. Firth)—Les motifs de l'enlèvement du matériel lourd de l'école de formation professionnelle de Fort Smith.

Comme il est 5 heures, la Chambre passe maintenant à l'étude des mesures d'initiative parlementaire inscrites au *Feuilleton* d'aujourd'hui, c'est-à-dire les avis de motion, les bills privés, les bills publics.

● (1700)

**INITIATIVES PARLEMENTAIRES—
MOTIONS (DOCUMENTS)**

[Traduction]

LA LETTRE DU MINISTRE DE LA JUSTICE AU SECRÉTAIRE
D'ÉTAT AU SUJET D'UNE SUBVENTION À UN GROUPE DE
FEMMES

La chambre reprend l'étude, interrompue le jeudi 27 février, de la motion de M. Fairweather:

[M. Nielsen.]

Qu'un ordre de la Chambre soit donné en vue de la production de copie d'une lettre, datée du 21 octobre 1974, et adressée par le ministre de la Justice au Secrétaire d'État, au sujet d'une subvention à un groupe de femmes de Saskatoon.

M. G. W. Baldwin (Peace River): Madame l'Orateur, j'appuie l'initiative très louable de mon honorable ami de Fundy-Royal (M. Fairweather). Je crois qu'il rend à la Chambre et au pays un grand service en persévérant à leur exposer le besoin d'un régime de gouvernement plus ouvert. Il doit y avoir plus de franchise et plus d'honnêteté. Les ministres, les secrétaires parlementaires, les grands mandarins, les petits mandarins et les fonctionnaires pour qui la préparation d'une foule de document aux seules fins de parade est une passion, nous ont accablés d'une avalanche de papier, de documents qui en beaucoup de mots ne disent rien. Voilà le problème auquel nous nous heurtons. Les électeurs ne peuvent être informés et avertis, le gouvernement ne peut être éveillé à leurs besoins ni appliquer de politiques pour y répondre, sans un régime qui oblige le gouvernement à fournir les renseignements nécessaires.

J'ai traité de ce sujet à la Chambre à maintes reprises et j'ai l'intention d'en parler aussi souvent que je le pourrai. J'aperçois de l'autre côté de la Chambre mon honorable ami qui assistait à la séance du comité où j'ai pris la parole l'autre jour. J'espère que ce que j'ai dit l'a convaincu dans une certaine mesure et qu'il se laissera gagner par les vues que je vais exprimer.

Je ne prétends pas que le gouvernement ne nous dit pas tout ce que nous voulons savoir parce qu'il s'agit en l'occurrence d'affaires de corruption, de machiavélisme ou de malhonnêteté de sa part. Non; c'est par désir de cacher ses erreurs, d'ériger un rideau de papier derrière lequel il peut échapper au contrôle de la Chambre ou du public et faire des erreurs, commettre des erreurs de jugement tout en affichant cette passion de la perfection et de la nécessité de paraître irréprochable, caractéristiques de tous les mandarins et de bien des gens du gouvernement.

L'autre jour au comité où j'ai pris la parole, j'ai cité, et je vais prendre le temps de le faire à la Chambre, certaines observations très intéressantes émises par certaines personnes et par certaines commissions et qui viennent appuyer amplement la proposition avancée par mon honorable ami de Fundy Royal. En 1964, l'actuel premier ministre (M. Trudeau), qui n'avait pas encore fait le plongeon dans les eaux parlementaires, mais qui y songeait manifestement puisque c'était quelques mois à peine avant son élection, tenait les propos suivants:

Il ne saurait y avoir de progrès de la démocratie sans une information franche, complète et directe. C'est ainsi que le peuple peut évaluer objectivement les politiques de son gouvernement. Agir différemment, ce serait donner le feu vert au secret despotique . . .

Une voix: Bravo!